



**ECETIA Intercommunale
Société coopérative Intercommunale**

**Registre de commerce Liège n°130
BCE : 0227.486.477**

Points soumis à l'Assemblée générale ordinaire

Du

Mardi 23 juin 2020 à 18.00 heures

**ECETIA
Rue Sainte-Marie, 5 (1^{er} étage)
4000 Liège**

POINTS SOUMIS A L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE D'ECETIA INTERCOMMUNALE SCRL
qui se tiendra *rue Sainte-Marie, 5 à 4000 Liège,*
le **MARDI 23 juin 2020** à 18.00 heures

Ordre du jour :

1. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2019 ;
2. Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2019 ; affectation du résultat;
3. Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2019;
4. Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2019;
5. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1er bis alinéa 2 du CDLD ;
6. Lecture et approbation du PV en séance.

Il est présenté à l'Assemblée générale ordinaire les points suivants :

Point 1

Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2019

Le rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2019 est mis à disposition via le lien www.ecetia.be.

Il est proposé à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2019.

Point 2

Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2019 ; affectation du résultat

Le rapport de gestion du Conseil d'administration d'ECETIA Intercommunale SCRL, le bilan ainsi que le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2019 sont mis à disposition via le lien www.ecetia.be.

Le Conseil d'administration d'ECETIA Intercommunale propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Résultat reporté au 31/12/2018 :	+ 43.080.683 €
- Résultat 2019 :	+ 225.701 €
- <i>Résultat à affecter</i> :	+ 43.306.384 €
- Bénéfice à reporter :	+ 43.080.682,89 €

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, le bilan et le compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2019, ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration d'ECETIA Intercommunale SCRL.

Point 3

Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2019

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge de leur mandat de gestion aux Administrateurs pour l'exercice 2019.

Point 4

Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2019

Il est proposé à l'Assemblée générale de donner décharge de son mandat de contrôle au Commissaire pour l'exercice 2019.

Point 5

Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1^{er} bis alinéa 2 du CDLD

Vu la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 que connaît aujourd'hui la Belgique et les mesures, actuelles et à venir, prises pour limiter la propagation du virus dans la population, les administrateurs n'ont pu participer à des séances d'information ou des cycles de formations afin d'assurer le développement et la mise à jour de leurs compétences.

Les séances d'information se tiendront, dans la mesure du possible, dans le courant du second semestre de l'année 2020.

Il est proposé à l'Assemblée générale de prendre acte qu'aucune séance d'information ou cycle de formations n'a pu être organisée durant le premier semestre de l'année 2020.

Point 6

Lecture et approbation du PV en séance

Il est proposé à l'Assemblée générale d'approuver le procès-verbal de la présente Assemblée générale en séance.